



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE
DE LA POLICE JUDICIAIRE

SOUS-DIRECTION DE LA POLICE
TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le sous directeur

REF. PN/DCPJ/SDPTS//DLO N°1546

Ecully, le 20 janvier 2012

NOTE DE SERVICE 2012/06

OBJET : désignation des agents de prévention (assistant et conseiller)

Le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, prévoit une structuration de la mission des agents de prévention (anciens agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité, ACMO) à deux niveaux : un niveau de proximité pour les assistants de prévention et un niveau de coordination pour les conseillers de prévention.

Dans ce cadre, sont nommés **assistants de prévention** :

- pour le site de Pantin (93), monsieur **Patrick GEROMEY**, ouvrier d'état affecté au groupe diffusion-imprimerie du service central de documentation criminelle,
- pour le site d'Ecully monsieur **David OLENDER**, technicien de police technique et scientifique affecté à la section hygiène et sécurité de la division de la logistique opérationnelle.

Monsieur **Xavier GUICHARD**, ingénieur de police technique et scientifique, chef de la section hygiène et sécurité de la division de la logistique opérationnelle, est nommé **conseiller de prévention au niveau national** dans le domaine de la police technique et scientifique.

Les assistants de prévention assurent les missions d'assistance et de conseil auprès du chef de service, d'animation et de formation, d'évaluation et de suivi du document unique obligatoire dans le domaine de l'hygiène et de la protection de la santé et de la sécurité au travail, et de participation aux travaux préparatoires du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT d'administration centrale de la police nationale).

Ils sont associés à tous les projets internes des services relevant de leur domaine de compétence et à la mise en œuvre de mesures liées à la sécurité des sites.

Par ailleurs, ils veillent à la bonne tenue des registres d'hygiène et de sécurité et assurent le suivi des mentions qui y sont apposées.

Le conseiller de prévention est chargé, d'une part, de superviser les assistants de prévention désignés ce jour, et d'autre part, de conseiller au niveau national, dans le domaine de la police technique et scientifique (hors INPS), les services territoriaux d'identité judiciaire, ainsi que les différents acteurs de prévention (DRCPN, médecins de prévention, inspecteurs santé et sécurité au travail).

Le contrôleur général

Bruno PEREIRA COUTINHO



DESTINATAIRES :

- Monsieur le commissaire divisionnaire, adjoint au sous-directeur
- Madame le commissaire divisionnaire, chef du service central de l'informatique et des traces technologiques
- Monsieur le commissaire divisionnaire, chef du service central d'identité judiciaire
- Madame le commissaire de police, chef de la division des études, des liaisons et de la formation
- Monsieur le commissaire de police, chef du service central de documentation criminelle
- Madame l'attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, contrôleur de gestion
- Madame l'attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef de la division de la logistique opérationnelle

(original conservé à la division de la logistique opérationnelle)